

DECISION n° 2016/0384 du 16 août 2016
Tarifs 2016 des produits du Parc et remises accordées

La Directrice de l'établissement public du Parc national des Cévennes,

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles R331-23 et R331-24,

Vu le décret n°2009-1677 du 29 décembre 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Cévennes aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006,

Vu la délibération n°20100090 du 11 mai 2010 du conseil d'administration de l'établissement qui délègue à la directrice sa compétence en matière de politique tarifaire de l'établissement,

DECIDE

Article 1^{er} :

Les tarifs de la régie de recettes pour la vente de produits dans les Maisons du Parc et les relais d'information sont fixés, pour l'année 2016, selon les deux listes ci-jointes : liste des produits à la vente au 1^{er} janvier 2016, et liste des produits entrés depuis le 1^{er} janvier 2016.

Article 2 :

- Les agents employés au sein de l'établissement public du Parc national des Cévennes dont le siège est situé 6 bis place du Palais - 48400 Florac Trois Rivières,
- l'Institut d'éducation à l'agro-environnement de Florac de l'établissement public SupAgroMontpellier, situé 9 rue Célestin Freinet - 48400 Florac Trois Rivières, ainsi que ses salariés,
- l'association Cévennes Ecotourisme, située 5 place Paul Comté 48400 Florac Trois Rivières, ainsi que ses adhérents et ses salariés,
- l'association Artisans Bâisseurs en Pierres sèches, située au lieu-dit Espinas - 48160 Ventalon en Cévennes,

bénéficient d'une remise de 30% sur tout achat de produits d'éditions et publications dans les Maison du Parc de Florac et de Génolhac.

Article 3 :

Les revendeurs, ayant signé une convention de partenariat (offices de tourisme, relais d'information, mairies, librairies et maisons de la presse) avec l'établissement public du Parc national des Cévennes bénéficient d'une remise de 30% sur leurs achats auprès de l'établissement.

La Directrice,

La directrice adjointe,
Laurence DAYET

Anne LEGILE